Département de la Charente-Maritime

Commune de

Saint-Jean-d'Angély

PLAN LOCAL D'URBANISME

Auteur : G. Roy (Epsilon)

3b4 – Plan de zonage plan de zonage après modification simplifiée (1/5000)

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision PLU	22/05/08	26/05/11	09/02/12
Modification simplifiée n°5	20/10/22	-	29/06/23

La Maire
Françoise MESNARD

Zones urbaines

- Ua — Secteur urbain ancien
- Uaa / Uab — Secteur urbain ancien présentant un risque d'inondation (a=fort b=faible)
- Ub — Secteur urbain peu dense
- Uba / Ubb — Secteur urbain peu dense présentant un risque d'inondation (a=fort b=faible)
- Ubap / Ubbp — Secteur urbain peu dense soumis au risque inondation (a=fort b=faible) et compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Ubp — Secteur urbain peu dense compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Uc — Secteur urbain d'extension récente et peu dense
- Uca — Secteur urbain d'extension récente et peu dense présentant un risque d'inondation (a=fort)
- Ucp — Secteur urbain d'extension récente et peu dense compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Ud — Hameaux, zones bâties excentrées
- Udap — Hameaux fortement urbanisés en aléa risque inondation aléa fort (a=fort) compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Udb — Hameaux, zones bâties excentrées présentant un risque d'inondation (b=faible)
- Ux — Zone d'activité industrielle commerciale, artisanale ou de service
- Uxc — Zone d'activité commerciale (ip Grandchamp)
- Uxd — Zone d'activité industrielle commerciale, artisanale ou de service de l'espace commercial de l'Aumonerie
- Uxe — Zone d'activité industrielle commerciale, artisanale ou de service sans règle de hauteur

Zones d'urbanisation future

- AU — Zone d'urbanisation future (habitat)
- AUa — Secteur d'accueil des gens du voyage
- AUl — Secteur d'activités de sports et de loisirs
- AUx — Zone d'urbanisation future (activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services)
- AUxc — Secteur d'activités commerciale (grandchamp)
- AUxe — Zone d'activité future - application de la loi Barnier
- 1AU — Zone d'urbanisation future à moyen terme
- 1AUx — Zone d'activité future à moyen terme
- 2AU — Zone d'urbanisation future à long terme
- 2AUx — Zone d'activité future à long terme

Zones agricoles

- A — Zone agricole
- Ap — Secteur de zone agricole compris dans le périmètre de la ZPPALP

Zones naturelles

- N — Zone naturelle
- Nd — Secteur des abords de la déviation
- Ni — Zone naturelle inondable
- Nip — Zone naturelle inondable compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Nl — Secteur d'activités de sports et de loisirs
- Nlp — Secteur d'activités de sports et de loisirs compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Nliap / Nlibp — Secteur d'activités de sports et de loisirs soumis au risque inondation (a=fort b=faible) et compris dans le périmètre de la ZPPALP
- Np / Npib — Ecarts bâti compris dans le périmètre de la ZPPALP présentant des risques d'inondation identifiés par le P.P.R.

Autres

- Limite de zone
- Elément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Haie protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Zone de bruit (distance calculée depuis le bord de la voie)
- Périmètre de protection de bâtiment agricole
- Périmètre du linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Application de l'article L111-1-4 du CU interdisant les constructions nouvelles aux abords des axes routiers (distance calculée depuis l'axe de la voie)
- Elément de patrimoine protégé au titre de l'article L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Cimetière
- Plan de prévention du risque inondable : risque faible (b)
- Plan de prévention du risque inondable : risque fort (a)

ESSOUVERT
COURCELLES
TERNANT
SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP
MAZERAY
ASNIÈRES-LA-GIRAUD
FONTENET